



Philippe Brewaeys

Rwanda 1994

Noirs et Blancs menteurs

Préface de Louis Michel

Racine
rtbf 

Philippe Brewaeys

Philippe Brewaeys est journaliste d'investigation depuis près d'un quart de siècle. Il a suivi de nombreux grands dossiers judiciaires en Belgique. Durant cette dernière décennie, il a sillonné à de multiples reprises l'Afrique des Grands Lacs. Depuis cinq ans, il étudie en profondeur le dossier de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, élément déclencheur du dernier génocide du XX^e siècle au Rwanda.

Rwanda 1994

Noirs et Blancs menteurs

Kigali, 6 avril 1994, 20h 23. Deux missiles prennent leur envol, l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana explose, ses occupants sont tués sur le coup. Dans les minutes qui suivent, les militaires rwandais et les milices, chauffés à blanc depuis des années par une propagande meurtrière, enclenchent le génocide des Tutsi et des opposants hutu rwandais.

Le responsable de cet attentat ? Le Front patriotique rwandais, selon le juge Jean-Louis Bruguière. Des milliers de documents judiciaires, des dizaines d'interviews et des centaines de coupures de presse permettent de montrer qu'il n'en est rien.

Cette thèse négationniste, transformant les victimes en bourreaux, résulte d'une convergence d'intérêts. Un juge très «politique», une France officielle frileuse dans la recherche de la vérité, des barbouzes, des opposants au régime et des génocidaires soucieux de diluer leur responsabilité, tous avaient intérêt à pointer le président Paul Kagame du doigt.

Photo de couverture
Mémorial aux victimes du génocide
dans la région de Kibungo (Est), 2005
© Philippe Brewaeys

la une

ISBN 978-2-87386-834-5



9 782873 868345

www.racine.be



Racine
rtbf.be

SOCIÉTÉ

Des services divisés

L'enquête du juge Bruguière aurait-elle pu prendre une autre tournure? Deux notes de la DGSE indiquent en tout cas une autre direction. La première relate que le Falcon « a été touché par deux roquettes (l'hypothèse, non vérifiée, d'un ou plusieurs missiles sol-air est également avancée) tirées d'une distance d'environ 300 mètres et provenant de la bordure du camp militaire de Kanombe (...) L'hypothèse selon laquelle ces roquettes pourraient avoir été tirées par des éléments armés du Front patriotique rwandais n'est pas satisfaisante. Pour pouvoir approcher de l'aéroport, il est nécessaire de franchir plusieurs barrages militaires et la zone est strictement interdite aux civils. Par ailleurs, des patrouilles de gendarmes et de soldats de la Minuar quadrillent le terrain ».

« Guidés par les activistes de la CDR, munis de listes préétablies, les militaires de la Garde présidentielle ont entrepris de massacrer tous les Tutsi ainsi que les Hutu originaires du sud ou soutenant les partis d'opposition. Le plus souvent, ces liquidations n'épargnent ni les femmes ni les enfants¹. » L'autre note revient sur une question centrale : les FAR disposaient-elles dans leur armement de missiles ? Concernant les armes emmenées par les FAR au Zaïre après leur défaite, la DGSE évoque la possession d'« une quinzaine d'armes antiaériennes² ».

Cette dernière note de juillet 1994 de la DGSE fait écho au rapport d'une réunion tenue à Bruxelles à la mi-mai au ministère des Affaires étrangères entre la Justice et différents services. On y « évoque l'affirmation du Pentagone selon laquelle le Rwanda possédait 15 missiles, il faut vérifier s'il en reste 13³ ». Le Rwanda génocidaire est clairement pointé du doigt comme responsable de l'attentat. Un mois et demi après le début du génocide, on évoque encore « le rôle de la France, dont les militaires sur place auraient récupéré les boîtes noires ». On précise que la France pourrait aller enquêter sur place mais qu'elle se montrerait peu encline à collaborer avec la Belgique. La Sûreté, le service de renseignements civils belges, ajoute que « bien avant les événements, la coopération militaire française dénigrerait déjà l'action des militaires belges au Rwanda⁴ ».

1 Fiche particulière Rwanda, DGSE, 11 avril 1994.

2 Fiche particulière Rwanda-Zaïre, DGSE, 22 juillet 1994.

3 Note au ministre des Affaires étrangères du 18 mai 1994.

4 *Ibid.*

En avril 1994, le SGRS, le service de renseignements militaires belges, disposait d'informations similaires à celles de la DGSE, lui empruntant même certains extraits dans son rapport: «Le tir responsable de l'accident (roquettes ou missiles sol-air?) provenait de la bordure du camp militaire de Kanombe. Le tir semble avoir été exécuté par du personnel bien entraîné et se trouvant déjà dans le périmètre de sécurité de l'aéroport. Il apparaît très peu vraisemblable que des éléments du FPR aient pu avoir accès au périmètre de sécurité de l'aéroport (il fallait franchir plusieurs barrages, la zone était interdite aux civils et des patrouilles de l'Unamir accompagnées de gendarmes rwandais contrôlaient le terrain). De plus, on voit mal, dans la situation qui prévalait avant l'attentat, quel bénéfice le FPR pouvait souhaiter tirer du chaos que cet attentat devait créer, alors que la majorité des observateurs s'accordaient à considérer que les Accords d'Arusha lui étaient déjà plus favorables qu'il ne devait l'espérer au départ (...) Nous pensons que les accusations qui rendent le FPR responsable de l'attentat sont peu vraisemblables¹.»

Si leurs prémisses sont identiques, les enseignements tirés par les deux services sont diamétralement opposés. Pour le SGRS, «notre préférence va (...) à l'explication attribuant l'attentat aux "faucons" du régime proches des beaux-frères du président et s'exprimant par la voie de la RTLM qu'ils contrôlaient²». Pour la DGSE par contre, «il faut exclure de cet attentat les éléments (...) du "clan de l'*Akazu*" (...) Il est ainsi possible que l'attentat soit le fait d'une faction de l'armée, proche du parti Mouvement démocratique républicain (MDR) et majoritairement originaire du sud du pays³».

La Sûreté de l'État va dans le même sens que son homologue militaire, même si sa source est occasionnelle et non vérifiée. Parlant de l'association *Amasasu* comme de «la tendance dure hutu de l'armée rwandaise», la Sûreté précise que «cette association militaire n'acceptait en aucun cas les Accords d'Arusha et aurait averti le président Habyarimana que le fait de [les] signer (...) serait considéré comme un acte de faiblesse de sa part et qu'il payerait ce geste par sa mort (...) Quelques minutes avant l'attentat, (...) la Garde présidentielle avait sorti son armement lourd et avait commencé son positionnement dans la ville. Moins de dix minutes après le crash, [RTLM] donnait sur les ondes la liste des personnes tuées dans le crash. L'attaque

1 Rapport du major Hock du SGRS, Situation Rwanda, 19 avril 1994.

2 *Ibid.*

3 Fiche particulière Rwanda, DGSE, 11 avril 1994.

de l'avion a été faite par des missiles tirés (...) près des balises "outer maker" du système ILS (Instrument Landing System) en bout de piste de l'aéroport de Kigali. Les équipes de tireurs/missiles sont arrivées à cet endroit durant la journée avant l'attentat. Ils sont revenus le lendemain matin et ont massacré les quelques habitants de l'endroit. Seul un enfant a survécu à ces massacres. Dès le crash de l'avion, les membres de *Amasasu* ont mis en application le plan "Girafe" et ont commencé l'élimination systématique des personnes reprises sur leurs listes¹ ».

Soutien militaire

Ces divergences d'analyse entre services de renseignements traduisent des divergences politiques entre Bruxelles et Paris. Si, au début de la guerre, le Palais royal souhaitait que la Belgique soutienne le régime d'Habyarimana, le gouvernement belge s'en est très rapidement écarté, dès novembre 1990. La France, à l'inverse, a soutenu jusqu'au bout le président Habyarimana puis le gouvernement génocidaire.

Longuement entendu par l'auditeur militaire, le colonel belge André Vincent décrit ce soutien militaire français : « Lors des événements de 1990, les Français sont arrivés de Bangui, avec une compagnie, un jour avant le bataillon belge de paracommandos, à savoir le 4 octobre. Les Belges sont repartis au début du mois de novembre et ce départ a été très mal ressenti par les Rwandais. À ce ressentiment s'est encore ajoutée une certaine rancœur de la part des Rwandais à l'égard des Belges en raison de l'embargo sur les armes déjà payées. »

Les Français par contre sont restés et se sont installés. « Cette présence française évoluait selon les circonstances du moment : ainsi, lors de l'offensive FPR du 5 juin 1992, lorsque des poches FPR ont été créées sur le territoire rwandais, la France a dépêché trois compagnies au Rwanda et a fourni un renfort appréciable en armes (...) Au cours de l'offensive FPR du 8 février 1993, quatre compagnies ont été envoyées au Rwanda, notamment pour ceinturer la ville de Kigali menacée par le FPR arrivé à 20 km de la capitale. Suite au cessez-le feu du 9 mars 1993, le FPR s'est retiré dans ses poches. »

« De plus, la France a appuyé la montée en puissance des FAR en envoyant d'une part des conseillers d'état-major et d'autre part des

1 Note de la Sûreté de l'État, 2 décembre 1994.